



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 127 FE/25

Réunion du 04/04/2018

Présents : FREREJACQUES A- ARMENOULT S – PAGANT JM – BAILLY P

COURRIERS

- ✓ E- mail de Simel : Pris note
- ✓ Rapport arbitre match non joué

SPORTIVE

La commission informe les clubs qu'elle n'acceptera plus de report de match jusqu'à la fin de saison.

Match 19800073 D2 Actemium – Take US du 31/03/2018

Forfait non déclaré d'Actemium

En conséquence la Commission donne match perdu par forfait à Actemium 0 – 3 / -1 Pts pour en reporter le bénéfice à Take US

Amende 100€ à Actemium.

L'arbitre de la rencontre n'a pas été prévenu, les frais de déplacement de celui-ci sont à la charge du club d'Actemium.

AG FOOT ENTREPRISE

L'Assemblée générale des clubs de Foot-Entreprise de la saison 2017/2018 aura lieu le mercredi 13 juin 2018 à 18h30

La commission recherche un club pour accueillir cette assemblée. Merci de vos propositions.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

Match 19800066 D2 TEAM 2000 fc 2 – ACTEMIUM du 24/03/2018

La FMI a été transmise le 30/03/2018 à 19h23.

La Commission rappelle au club de TEAM 2000 de charger sa tablette avant de partir au stade.

La FMI ne pourra pas être établie si la tablette est chargée en dessous de 10 %.

FMI transmise en retard : Amende 10 € en cas de récidive.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président de Séance : A FREREJACQUES